

# Paris Innovation Amorçage

## VILLE DE PARIS

### Présentation du dispositif

Pour accompagner le financement des entreprises accueillies dans les incubateurs labellisés Paris Innovation, la Ville de Paris a créé un dispositif de financement des projets innovants en phase de pré-amorçage et d'amorçage.

Ce fonds permet également le financement de projets expérimentations sur le territoire parisien, avec le soutien de Paris&Co, l'agence de développement économique, d'attractivité et d'innovation de la Ville de Paris.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises de moins de 3 ans dont le siège social est à Paris.

##### — Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les entreprises doivent :

- avoir 15 000€ de fonds propres minimum pour les entreprises de moins d'un an d'existence et 30 000€ pour les entreprises de plus d'un an d'existence
- être en phase d'amorçage : Il n'est pas obligatoire d'avoir du Chiffre d'affaires, la subvention PIA doit avoir un « effet levier » sur l'activité de l'entreprise
- être capable de cofinancer le budget présenté
- avoir un capital de 1 000€ minimum.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les projets concernent le besoin de financement en développement technique, R&D ou propriété intellectuelle. L'entreprise doit proposer un projet innovant : soit innovation de produit (technologique, digital, ...), d'usage ou de procédé.

L'essentiel est de se démarquer de la concurrence avec une forte/intelligente différenciation et de prouver le potentiel marché ("traction" du marché, premiers utilisateurs, premiers clients etc.)

##### — Dépenses concernées

L'aide porte sur les dépenses directement liées à l'amorçage, ce qui permet aux jeunes entreprises en phase de création et de lancement d'être accompagnées dans la maturation de leurs projets en validant le concept sur les plans technique, économique et juridique.

Dans cette phase d'amorçage, l'aide peut servir à financer les prestations fournies par l'incubateur dont l'aide au montage de dossiers de financement ainsi que toutes les dépenses de R&D ou d'innovation.

## Quelles sont les particularités ?

### — Critères d'inéligibilité

Les entreprises ne doivent pas avoir bénéficié d'une aide de la BPI.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans la phase d'amorçage, le montant de l'aide prend la forme d'une subvention jusqu'à 30 000 € dans la limite de 50% des dépenses éligibles.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme ?

Le dossier Paris Innovation Amorçage à remplir est disponible auprès de l'incubateur dont dépend l'entreprise. La liste des incubateurs labellisés Paris Innovation est disponible sur le site de la Ville de Paris.

---

## Organisme

### VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04